

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SECTION S. I. A.

Rapport du président

sur l'activité de la société et de son comité
durant l'exercice 1952-1953.

Depuis la dernière assemblée annuelle, le 28 mars 1952, l'effectif est passé de 369 à 390, soit une augmentation de 21 membres. La répartition des professions s'établit comme suit :

Architectes	82 ou env.	21 %
Ingénieurs civils	204 »	52 %
Ingénieurs électriciens	42 »	11 %
Ingénieurs mécaniciens	45 »	12 %
Ingénieurs ruraux, topographes et divers	17 »	4 %
	390	100 %

Si nous comparons nos chiffres à ceux de l'ensemble de la S.I.A., nous constatons que

le nombre des architectes est de 8 % en dessous de la moyenne,
celui des ingénieurs civils est de 17 % en dessus de la moyenne,
celui des ingénieurs électriciens est de 1 % en dessous de la moyenne,
celui des ingénieurs mécaniciens est de 4 % en dessous de la moyenne,
celui des ingénieurs d'autres professions est de 4 % en dessous de la moyenne.

Ces chiffres ne nous permettent pas d'espérer que nos efforts de recrutement auront un grand succès dans les directions où ils sembleraient devoir se porter. Il faut, en effet, tenir compte du fait que la répartition géographique des professions n'est pas uniforme sur tout le territoire de la Confédération. Néanmoins, il est certain que trop d'architectes vaudois vivent en dehors de notre société, se contentant de profiter des avantages que nous leur procurons indirectement.

En ce qui concerne les ingénieurs électriciens et mécaniciens, il faut reconnaître que l'attitude de la S.I.A. à leur égard est à revoir. Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur cette question tout à l'heure.

L'assemblée générale du 25 avril 1952 a permis d'ouvrir un large débat sur les conditions d'admission de candidats non diplômés. L'entrée en vigueur du Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens constitue un fait nouveau de nature à faciliter l'examen des candidatures. Il serait contraire au règlement du dit Registre suisse de donner le titre à des personnes ne remplissant pas les conditions requises par ce règlement.

Ceci posé, la réciprocité ne saurait s'imposer et nous ne saurions nous plier aveuglément aux dispositions du Registre. L'assemblée estime en effet pouvoir exiger de ses membres une haute tenue intellectuelle qui ne peut être acquise sans une culture générale suffisante. Même si les représentants des diverses professions qui forment notre société n'usent pas d'égale façon de ce précieux bagage au cours de leur activité quotidienne, la

culture générale est réputée tellement déterminante dans le comportement et le jugement qu'on ne saurait en sous-estimer l'importance.

L'essentiel pour le recrutement à venir de nouveaux membres est avant tout une question de dosage. La culture générale devant se manifester par un rayonnement de la personne, une belle tâche s'offre aux membres de notre société : s'efforcer d'élever le niveau intellectuel des professionnels de valeur à qui la formation universitaire fait défaut !

Il est d'autre part patent que des professionnels dont la compétence ne saurait être discutée mais qui sont soustraits à l'influence de notre société nous causent souvent du tort par des agissements auxquels ils renonceraient s'ils étaient astreints à appliquer les belles traditions de probité et d'honneur qui nous sont chères.

Le comité s'est réuni sept fois au cours de cet exercice pour élaborer un plan de travail et préparer les diverses manifestations de notre programme. Il a eu à réorganiser le fichier d'adresses de nos membres et le service des convocations. Actuellement les trois sociétés vaudoises A³E²P L, G.E.P. et S.V.I.A. ont leurs fichiers d'adresses concentrés au même dactyle-office.

Trois visites ont été organisées avec plein succès :

Le 14 avril 1952, à la Société genevoise d'instruments de physique, à Genève.

Le samedi 3 mai, sous la conduite de M. C.-F. Thévenaz, architecte, les participants ont visité les nouvelles tribunes du Parc des Sports de la Pontaise, à Lausanne.

Le 27 septembre, les membres S.V.I.A. se sont joints à leurs collègues romands pour la visite de la Fabrique de montres Movado, à La Chaux-de-Fonds. L'après-midi de ce même jour fut consacré au barrage et à l'usine du Châtelot, sur le Doubs. Un déjeuner servi au col des Roches égaya tout particulièrement cette journée durant laquelle la bonne humeur résista victorieusement aux éléments déchainés.

Nos membres ont été convoqués aux conférences suivantes, organisées en commun avec l'A³E²P L. et la G.E.P.

Le 10 mai 1952 : « Vues sur la formation des ingénieurs mécaniciens constructeurs », par M. P. Nicolau, ingénieur général de l'Armement français.

Le 7 novembre 1952 : « Aspects de l'Inde », par MM. les ingénieurs Bolens, de Genève et Gicot, de Fribourg.

Le 11 novembre 1952 : « Détermination des structures par rayons X », par M. P. de Wolff, Dr ès sciences, à Delft.

Le 5 décembre 1952 : « L'électrogyre et les gyrovéhicules », par M. Storsand, ingénieur, à Oerlikon.

Le 12 décembre 1952 : MM. J.-P. Stucky, ingénieur, et R. Gonin, architecte, parlèrent du voyage S.I.A. aux Etats-Unis et plus particulièrement des barrages, buildings et autostrades aux U.S.A.

Le 16 janvier 1953 : « Le réseau routier vaudois et l'auto-route Lausanne-Genève », par M. le conseiller d'Etat A. Maret et M. Decollogny, ingénieur.

Le 30 janvier 1953 : « Les avions à réaction », par M. le capitaine M. Mathez, pilote d'essais à la Fabrique fédérale d'avions d'Emmenbrücke.

Le 13 février 1953 : « La préfabrication dans la construction », par M. Mac Kelvey, ingénieur à Lausanne.

Le 12 mars 1953 : « L'équipement électrique en France », par M. P. Ehrmann, ingénieur des Ponts et Chaussées, Paris, directeur-adjoint de l'Équipement de l'Electricité de France.

Le 27 mars 1953 : « Détermination expérimentale des contraintes et photoélasticité », par M. F. Panchaud, ingénieur, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

A l'instigation du Groupe des architectes, une audience a été demandée à M. le conseiller d'Etat A. Maret, chef du Département des travaux publics en faveur d'une délégation de notre société. Elle a eu lieu le 26 juillet. Si l'objet immédiat : ouverture d'un concours pour l'agrandissement de l'Hôpital de Cery, ne put être retenu pour raisons techniques, M. le conseiller d'Etat Maret eut l'occasion de nous confirmer qu'il était tout disposé à ouvrir un concours chaque fois que les circonstances s'y prêteraient.

Notre société a été représentée les 5 et 6 juillet aux journées des commissions de travail de l'Union internationale des architectes, à Lausanne. Elle a participé à la cérémonie d'installation du recteur de l'Université de Lausanne, ainsi qu'à la séance de collation des diplômes des élèves de l'Ecole polytechnique de Lausanne. Le prix de la S.V.I.A. a été décerné à M. J.-J. Bodmer, ingénieur mécanicien à La Tour-de-Peilz. Celui des architectes à M. Claude Leuzinger, architecte à Tramelan.

Continuant à entretenir les meilleurs rapports avec les sociétés amies, notre société a été présente aux diverses manifestations de l'A³E² P.L., de la G.E.P., de la Société académique vaudoise et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs auxquelles elle a été invitée. Elle a répondu avec le plus grand plaisir aux invitations des sections romandes de la S.I.A., à l'occasion de leurs assemblées générales annuelles. Nous sommes très sincèrement reconnaissants aux sections sœurs de ces gestes de parfaite confraternité.

Les événements marquants de l'heure se déroulent parallèlement sur le plan de notre section et sur le plan général de la S.I.A. Au cours de l'exercice, deux séances des présidents de sections eurent lieu et les délégués ont été convoqués par deux fois.

Pour chacune de ces réunions, les délégués vaudois avaient tenu à se préparer par une séance d'orientation.

Le « Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens » a figuré très régulièrement à l'ordre du jour de ces séances et nous avons assisté au cours de l'année à l'évolution de cet organisme qui a passé de l'état de projet à celui de réalité. Rappelons qu'à ce jour 240 nouveaux titulaires s'honorent du titre d'ingénieur ou d'architecte.

Dans notre canton, où l'exercice de la profession est régi par une loi en vigueur depuis une dizaine d'années, on peut constater une amélioration dans la qualité des professionnels habilités à signer les plans de mise à l'enquête publique. Cette amélioration est due au recrutement d'éléments remplissant les conditions de la loi alors que les bénéficiaires des conditions transitoires voient leur nombre diminuer avec le temps. On se rend compte par là que quelques années d'observation seront nécessaires avant que notre section puisse conseiller utilement les autorités vaudoises au sujet des conditions exigées pour l'exercice de la profession dans le canton.

Alors que chacun attache une grande importance au statut social qui lui est attribué, les ingénieurs mécaniciens et électriciens et, d'une manière générale, les ingénieurs de l'industrie, sont à la recherche de conditions qui leur donnent satisfaction dès leur entrée dans la vie active, tant en ce qui concerne leur situation personnelle que les rapports qu'ils doivent entretenir avec

d'autres professions. A ce sujet, la résolution votée par le Groupe d'études sociales Vaud-Genève, lors de sa séance du 15 juin 1952, a été transmise au Comité central avec pressante recommandation. Parallèlement, la commission du rôle social de l'ingénieur développe sur le plan national une remarquable activité. La création d'un groupe des ingénieurs de l'industrie sera très probablement la consécration de ses travaux. Il faut espérer que ce nouvel organe répondra pleinement aux aspirations de nombreux ingénieurs qui jusqu'ici restaient indifférents à la S.I.A.

Souhaitons d'autre part que ces nouvelles recrues soient accueillies au sein de notre société dans un esprit de sincère cordialité. Si les ingénieurs de l'industrie sont mal connus de leurs collègues exerçant une activité autonome, un rapprochement doit apporter d'heureux résultats.

On remarque déjà que plusieurs industriels, soucieux de développer la personnalité de leurs ingénieurs, font dans ce but de réels sacrifices. C'est ainsi qu'ils leur permettent de participer à des voyages d'étude, à des congrès internationaux ou autres manifestations et encouragent également les contacts personnels sur le plan international.

Le caractère hiérarchique d'une entreprise industrielle veut que plus elle se développe plus ses chefs soient absorbés par des travaux commerciaux et administratifs. Cela ne veut pas dire que les fonctions techniques ne peuvent pas être confiées à des ingénieurs jouissant d'un standing équivalent à celui de leurs collègues isolés. Nous croyons donc être sur le bon chemin en intensifiant notre activité de recrutement dans la direction des ingénieurs de l'industrie.

D'une manière générale, l'exercice qui se termine s'est déroulé dans une atmosphère d'intense activité professionnelle, à tel point qu'il est vraiment difficile de trouver toujours le temps nécessaire à la vie de notre société. Nous remercions très vivement tous ceux de nos membres qui font allégrement le sacrifice de leur temps. Notre reconnaissance va tout particulièrement à ceux qui œuvrent dans les diverses commissions et au comité.

Notre vice-président, M. Dumartheray, ayant terminé une période de quatre ans au sein de notre comité, se trouve dans l'obligation de se retirer. Nous lui exprimons tous nos regrets de le voir s'en aller. Toujours dévoué, M. Dumartheray a été d'un très précieux secours pour le comité, qu'il a fait bénéficier de sa compétence et de la justesse de ses avis.

La Section vaudoise, justement fière de sa structure organique puisqu'elle s'honore d'un groupe des architectes, d'un groupe d'étude des ingénieurs et d'un conseil paritaire, pourrait causer quelque souci à son comité si celui-ci devait constater que l'un ou l'autre de ces organes tombe en léthargie. Nous sommes heureux de relever qu'actuellement une saine animation se manifeste de toutes parts, ce qui fait bien augurer de l'avenir.

Que pourrions-nous souhaiter de mieux que la continuation des circonstances favorables dans lesquelles nous vivons ? C'est donc le vœu que nous formons pour chacun de nos membres, pour la S.I.A. et tout particulièrement pour notre Section vaudoise.

Le président : M. M. BURDET.

Extraits des rapports des groupes et du Conseil paritaire**1. Du Rapport du groupe des architectes, présenté par M. Cl. Jaccottet, architecte.**

Durant l'année 1952-1953, l'activité du *Groupe des architectes* n'a pas été aussi grande que de coutume du fait de l'absence de matière ou de problèmes importants à résoudre.

Union internationale des architectes : Deux commissions de cette union (U.I.A.) s'étant réunies à Lausanne en juillet 1952, le groupe des architectes a aidé d'une modeste subvention la section suisse de l'Union internationale des architectes pour l'organisation d'un dîner de réception.

Répertoire professionnel et commercial 1952 : Le groupe s'est intéressé à ce répertoire dont la rédaction en ce qui concerne les ingénieurs et architectes laisse à désirer par un manque de précision propre à entretenir une confusion contre laquelle la S.I.A. cherche justement à lutter.

Loi sur la Police des constructions : Le groupe s'est occupé abondamment d'une motion devant être présentée au Grand Conseil et tendant à la révision de la loi sur la Police des constructions. La dite motion ayant été ultérieurement retirée, cette étude est devenue pour l'instant sans objet. Cependant, l'attention du groupe a été attirée à cette occasion sur les attaques possibles et probables que risque de subir la loi sur la Police des constructions, en particulier par suite de l'existence du « Registre professionnel » et a chargé son comité de se renseigner constamment à ce sujet.

Le groupe a réitéré sa volonté de maintenir la loi vaudoise sur la Police des constructions qui, toute imparfaite qu'elle puisse être, n'en offre pas moins, à son avis, des garanties plus sérieuses pour la protection de la profession que le Registre professionnel que seul jusqu'à maintenant le canton de Neuchâtel cherche à utiliser d'une manière légale.

Ecole complémentaire professionnelle : Le groupe a renouvelé pour 1953 sa contribution à l'Ecole complémentaire professionnelle, d'une part comme participation aux frais d'enseignement, et d'autre part comme participation au prix de fin d'année, en tout 200 fr.

2. Du Rapport du groupe des ingénieurs, présenté par M. A. Vittoz, ingénieur.

Dans sa séance du 27 janvier 1953, le groupe, décidé à reprendre une activité plus effective, a composé son comité qui comprend désormais :

A. Vittoz, ingénieur, président ;
J.-C. Piguet, ingénieur, secrétaire ;
R. Cottier, ingénieur, caissier.

Lors d'une séance, le 11 mars, il s'est livré à une discussion nourrie au sujet des statuts et de l'activité du Conseil paritaire des ingénieurs et à l'examen des questions à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui devait avoir lieu quelques jours plus tard. L'animation de ces discussions a bien montré que nombreux sont nos collègues qui s'intéressent aux affaires de la S.I.A. et qu'ils sont heureux d'avoir l'occasion de donner leur avis sur des décisions que doivent prendre le comité de la section ou les délégués.

Une autre préoccupation immédiate du groupe va être la question des ingénieurs de l'industrie qu'il faut chercher à intéresser à la S.I.A. On sait qu'une commission centrale s'occupe de ce problème et qu'elle compte être soutenue par les sections.

3. Du Rapport du Conseil paritaire des ingénieurs, présenté par M. Marc Renaud, ingénieur, président.

En février 1953, notre conseil a tenu deux séances au cours desquelles nous avons étudié la proposition de *modification de statuts* qui vous est présentée aujourd'hui.

En outre, la question de la création d'un *Fonds de secours* a été abordée, mais son étude, à peine commencée, ne nous permet pas encore de vous présenter de proposition.

Dans notre dernière séance de Conseil paritaire, des membres nous ont informés que durant l'année 1952, quelques cas pouvant être du ressort de notre conseil se sont présentés, mais ne nous ont pas été transmis en temps voulu. Nous ne voudrions donc pas, pour terminer ce rapport, manquer l'occasion de cette assemblée pour prier les membres qui désirent nous présenter une situation de s'adresser au président de la S.V.I.A. ou à celui du Conseil paritaire.

Le comité de la section vaudoise de la S.I.A. est constitué comme suit :

Président : Maurice Burdet, ingénieur, Le Roc, boulevard Paderewski, Vevey. — *Vice-président* : Jean-E. Dubochet, ingénieur, 15, avenue Dapples, Lausanne. — *Secrétaire* : André Gardel, ingénieur, 13, avenue Warnéry, Lausanne. — *Caissier* : J.-L. Merz, ingénieur, 1, rue du Tunnel, Lausanne. — *Membres* : Frédéric Brugger, architecte, 17, rue Haldimand, Lausanne ; René Gonin, architecte, 2, Caroline, Lausanne ; Cl. Jaccottet, architecte, 40, avenue du Tribunal Fédéral, Lausanne.

Toute correspondance est à adresser au président.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

 **Service Technique Suisse de placement** : page 15 des annonces.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 9 des annonces)

DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir page 12 des annonces)

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES**Le barrage de Tignes de l'Electricité de France, Béton à air occlus par le « DAREX AEA »**

(Voir photographie page couverture.)

Le Barrage de Tignes sur l'Isère, construit pour l'Electricité de France par l'Entreprise industrielle, a été achevé à l'automne 1952.

Avec un bassin versant de 233 kilomètres carrés dont l'altitude moyenne est de 2550 mètres, cet ouvrage permet la création d'une réserve utile de 235 millions de mètres cubes utilisables en énergie de lac.

Barrage-voûte de 180 mètres de hauteur, avec retenue à la cote 1790, sa construction a nécessité la mise en œuvre de 650 000 mètres cubes de béton en deux campagnes de six mois environ chacune.

L'un des problèmes majeurs en raison des hautes cadences nécessaires a été posé par les transports et la mise en place du béton. Ce problème a été résolu par une organisation parfaite du chantier dont la capacité maximum de production en une seule tour Johnson devait être exploitée au maximum et par l'emploi du DAREX AEA, agent d'occlusion d'air destiné à améliorer la maniabilité des bétons et à permettre d'en réduire le dosage.

L'utilisation du DAREX AEA avait été décidée à la suite d'excellents résultats d'essais au gel, préoccupation importante pour un ouvrage à cette altitude. On a pu par la suite tirer parti de la maniabilité obtenue grâce à l'addition de DAREX AEA pour réduire le dosage en ciment en maintenant le rapport E/C constant et même en le diminuant et en conservant de cette façon des résistances égales et même supérieures.

Malgré certaines difficultés, dues à une inhibition partielle du pouvoir entraîneur d'air du Darex AEA par les poussières amenées dans les agrégats concassés, et la quantité relativement importante de Darex AEA qu'il a été nécessaire d'employer par rapport à des cas plus favorables, le gain de ciment rendu possible a plus que compensé la dépense en Darex AEA et le bilan de l'expérience est, une fois de plus, indiscutablement en faveur de ce produit.

Agent d'occlusion d'air de qualité inégalée comme le prouve l'accumulation de ses références dans toutes les parties du monde, le DAREX AEA a, une fois de plus, mis en évidence l'intérêt pour les ingénieurs de son emploi qu'accompagne toujours un bénéfice certain tant économique que technique.